

-D-

Montréal 

**Service des infrastructures, du transport
et de l'environnement**

Bureau du directeur principal
801, rue Brennan, bureau 8112
Montréal (Québec) H3C 0G4
Téléphone : (514) 872-9466
Télécopieur : (514) 872-8146

Le 4 octobre 2013

Monsieur Hervé Chatagnier
Directeur Évaluation environnementale des projets terrestres
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
Direction de l'évaluation environnementale des projets terrestres
675, boul. René-Lévesque Est, 6e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
Courrier électronique : herve.chatagnier@mddefp.gouv.qc.ca

Objet : Projet de règlement modifiant le Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement - Commentaires de la Ville de Montréal

Monsieur,

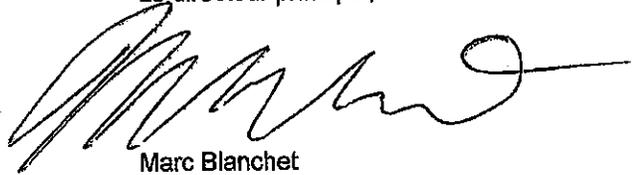
La Ville de Montréal saisit l'opportunité de commenter le projet de règlement paru dans la Gazette officielle du Québec le 7 août 2013, visant à amender le Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), pour soustraire les projets de reconstruction ou d'élargissement d'une autoroute en milieu urbain, autorisés par le gouvernement en vertu de l'article 31.5 ou 31.6 de cette même loi, de la nécessité d'accompagner une demande de certificat d'autorisation faite en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, d'une attestation de conformité à la réglementation municipale. La soustraction viserait toutes les composantes de projet, notamment les infrastructures connexes, de même que tout ouvrage et installation utiles à leur aménagement et à leur gestion.

Nous sommes d'avis qu'il est essentiel d'identifier d'autres outils ou mécanismes pour en arriver à une solution prenant compte des différents enjeux et répondant aux différentes préoccupations légitimes des parties, plutôt que d'adopter la modification réglementaire envisagée qui aurait des répercussions nuisibles pour l'ensemble des projets réalisés chaque année, pour lesquels la réglementation provinciale actuelle est bien coordonnée avec les réglementations et modes de fonctionnement des juridictions locales.

Nous vous prions de prendre connaissance de nos commentaires, ci-joints, et nous vous assurons de notre disponibilité et collaboration pour trouver des aménagements aux cas exceptionnels susceptibles de se présenter de temps à autre.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur principal,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Blanchet', with a long horizontal flourish extending to the right.

Marc Blanchet

p. j. Commentaires Ville de Montréal